



**SYNTHESE DES OBSERVATIONS  
concernant le démantèlement du camp de Calais et le système des CAOMI (Centres  
d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés) mis en place**

**Permanence d'InfoMIE  
Situation au 27/01/2017**

## **InfoMIE**

### *Information sur les mineurs isolés étrangers*

**La plateforme nationale InfoMIE a pour objectif d'accompagner les professionnels et bénévoles impliqués dans l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers et à prévenir les difficultés qu'ils sont susceptibles d'éprouver dans l'exercice de leurs fonctions.**

**Les principes d'action d'InfoMIE sont les suivants :**

- **Approche pluridisciplinaire et pluri acteurs** : Favoriser la connaissance et la compréhension des problématiques des mineurs isolés étrangers par le travail en réseau et une approche pluridisciplinaire en réunissant des acteurs des champs juridique, administratif, éducatif, médical, social, psycho-pathologique, ..., associatifs et institutionnels, salariés et bénévoles
- **Renforcement de capacités des acteurs** : Accompagner les professionnels et les bénévoles, tous secteurs confondus, qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers par
  - la tenue de permanences de renseignement
  - l'élaboration d'outils et de des supports à destination des acteurs de terrain confrontés aux difficultés de la prise en charge de ces jeunes
- **Echange d'expériences et de bonnes pratiques** :
  - Réunir les professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers et leur offrir un espace d'échanges afin de réfléchir ensemble aux besoins spécifiques de ces jeunes
  - Mutualiser les savoirs et les savoir-faire par la mise en synergie des compétences des personnes qui composent le réseau InfoMIE
  - Rendre apparentes les solutions adaptées aux problématiques rencontrées par ces jeunes et favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles solutions

La mission d'InfoMIE s'articule autour de la spécificité des besoins des MIE et des besoins d'information et de soutien des acteurs professionnels et bénévoles qui travaillent ou accompagnent ces jeunes, sur l'ensemble du territoire national métropolitain et ultra marin. Cette approche est singulière puisque InfoMIE regroupe au sein de ses membres les différents acteurs concernés par les mineurs non accompagnés c'est-à-dire à la fois des associations, mais également des institutions et collectivités territoriales, et des personnes physiques (avocats, médecins, pédopsychiatres, psychologues, ...).

## **InfoMIE et la question des mineurs isolés étrangers sur Calais et Grande Synthe**

Interpelée par le traitement des mineurs isolés étrangers sur le camp de Calais par les associations intervenant sur le camp et les autorités, InfoMIE a proposé aux acteurs locaux une série de rencontres dès la fin d'année 2015, avec les membres de la plateforme agissant sur place et les autres acteurs locaux, associatifs et institutionnels. Il s'agissait en premier lieu de rappeler les fondamentaux de la protection de l'enfance, les outils juridiques à disposition et les responsabilités de chaque acteur mais également d'échanger les pratiques et proposer un soutien. Une série de rencontres ont ainsi été organisées sur Calais et ont abouti, le 12 juillet 2016, à une formation de 43 personnes agissant sur les différents campements, associations, avocats, interprètes.

Ces différentes rencontres ont permis de créer du lien entre InfoMIE et les acteurs sur place.

Ainsi, durant les mois précédant le démantèlement, InfoMIE a été régulièrement sollicitée par les acteurs dans le cadre de sa permanence téléphonique nationale sur des situations individuelles de mineurs isolés.

A l'approche du démantèlement, identifiée comme structure ressources et observatoire, InfoMIE a pu suivre les évènements grâce aux différents éléments transmis par les associations locales. Les départs de mineurs isolés étrangers dans des bus à destination de CAOMI ayant démarré alors que le démantèlement n'était pas encore terminé, soit dès le 27 octobre 2016, les associations de Calais suivant les mineurs isolés ont demandé à la plateforme de mettre à disposition sa ligne téléphonique pour les jeunes mineurs isolés envoyés dans différents départements.

Ainsi, à partir du 27/10/2016, InfoMIE a mis à disposition des mineurs isolés sa ligne de téléphone portable, en toute transparence avec un encart sur le centre ressources [www.infomie.net](http://www.infomie.net) (voir ci-dessous) afin que ces derniers puissent signaler leur présence par message texte et qu'InfoMIE puisse faire le lien. Save the Children et Médecins sans frontières, qui étaient en lien avec les autorités sur place, ont distribué le numéro de téléphone portable aux mineurs durant les derniers jours sur Calais, d'abord sur un papier écriture manuscrite (le premier bus étant parti le 27/10/2016) puis sur des papiers imprimés.

## CALAIS : HOTLINE POUR LES MINEURS ISOLÉS

Calais : Hotline pour les mineurs isolés



InfoMIE a mis en place une **hotline pour les mineurs isolés suite au démantèlement du camp de Calais**, en lien avec les associations sur place, afin que les mineurs, en cas de doute ou de craintes, puissent signaler leur présence où qu'ils se trouvent sur le territoire.

Nous travaillons ensuite en relais avec les acteurs locaux.

Le numéro est le suivant : **07.62.48.22.07**

Cette ligne a par la suite été également utilisée par certaines équipes éducatives de CAOMI, ayant des questions sur le public accueilli, le droit applicable, le contexte à Calais, ect... Le rôle d'InfoMIE étant par définition la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs, tenant des permanences téléphoniques pour tous les acteurs de terrain sur le territoire français, ces échanges se sont inscrits pleinement et naturellement dans son mandat.

Ce document est une synthèse des observations qu'a pu faire InfoMIE pendant, durant et après le démantèlement du camp de Calais.

## 1. Avant le démantèlement

**Voici les informations relayées par les acteurs locaux et les membres à InfoMIE lors de la semaine précédant le démantèlement, soit la semaine du 17 octobre 2016 :**

- les associations sur place, qui suivaient les mineurs isolés, ne disposaient pas d'informations claires sur le déroulé des opérations du démantèlement pour les mineurs isolés, plusieurs versions circulaient : *tous les mineurs isolés seraient mis à l'abri au sein du CAP avant le commencement l'opération démantèlement (CAP - Centre d'accueil provisoire géré par la Vie Active – les containers – structure sans agrément protection de l'enfance), pas de départ vers les provinces avant la fin de l'opération de démantèlement, une mise à l'abri au sein du CAP avant tout entretien avec le Home Office (les agents britanniques)*

- des incertitudes demeuraient au sein des associations quant au déroulé des opérations et notamment concernant l'évacuation du CAP : le CAP étant rempli avant le démantèlement, puisqu'étaient hébergés au sein du CAP environ 200 mineurs isolés et 1300 adultes.

- le 20 octobre 2016, des membres de la plateforme InfoMIE sont conviés à une réunion au ministère du logement et de l'habitat durable concernant la prise en charge des mineurs isolés sur Calais

- un document intitulé « cahier des charges » est diffusé et rendu public concernant la création de « centres provisoires de mise à l'abri spécialisés pour les mineurs non accompagnés ». Les taux d'encadrement prévus sont les suivants : pour établissement de 50 places, 1 chef de service, 1 éducateur spécialisé, 3 moniteurs éducateurs, 0.5 psychologue. Voir le cahier des charges sur le site du syndicat de la magistrature [ici](#). L'interprétariat est peu développé. Le prix journée annoncé sur le document est de 85 euros.

- le 20 octobre 2016, une réunion est organisée à la Sous-préfecture de Calais avec les acteurs locaux. Les associations locales nous remontent les informations suivantes le 21 octobre 2016 : *«Le démantèlement commencera lundi 24 octobre 2016. Des maraudes seront organisées dimanche 23 octobre 2016 par les structures de l'Etat au sein du CAP pour informer sur le dispositif de départs en CAO mis en place dès le lendemain, 10000 flyers dans toutes les langues seront distribués. Plusieurs files seront organisées dont une pour les mineurs isolés. les autres pour les majeurs et familles. Pour les majeurs, les premiers bus partiront lundi 24/10/2016, à 7h du matin. Il n'y aura pas de démantèlement des abris au début. Un hangar a été réquisitionné rue des Garennnes et aménagé pour répartir les personnes entre 8h et 20h minimum. Il y aura une présence policière sur les lieux. A chaque étape (ou SAS) des sous-préfets auront la charge de certaines répartitions. La sous-préfecture de Calais sera sur les problématiques concernant les mineurs. 1ère étape : A l'entrée du hangar se trouveront différentes files : hommes seuls majeurs/familles/femmes/mineurs/personnes vulnérables indiquées par un pictogramme représentatif. Pour les mineurs : sur la file mineurs seront présents plusieurs binômes DGEF/Home Office et OFPRA/FTDA qui participeront aux entretiens. Si il y a un doute sur l'âge de la personne, les binômes procéderont à des entretiens. Les mineurs seront ensuite ramenés par navette au CAP où ils seront accueillis pendant le traitement de leur situation, particulièrement sur la réunification familiale. Pour ceux qui souhaiteraient ou seraient contraints de rester en France, sont mis en place actuellement des CAOMI – CAO pour*

*mineurs isolés– dans l'ensemble de la France. On ignore leurs modalités où la date à laquelle ils seraient fonctionnels ».*

- les associations sur place ont peu d'informations précises sur la procédure concernant mineures isolées étrangères hébergées au sein du centre Jules Ferry (non protection de l'enfance), leur inclusion dans la procédure de démantèlement, avec les femmes et les enfants. Une association locale ayant accès au centre les évaluait à 167 mineures isolées étrangères le 01/11/2016.

- le 28 octobre 2016, des membres du réseau InfoMIE sont invités à une nouvelle réunion sur le système des CAOMI et sur le cahier des charges. Une seconde version du cahier des charges aurait été travaillée mais elle n'a pas été diffusée à la connaissance d'InfoMIE.

## **2. Pendant le démantèlement**

**Voici les informations relayées par les acteurs locaux et les membres de la plateforme à InfoMIE lors de la semaine du démantèlement, soit à partir du 27 octobre 2016 :**

- tous les mineurs isolés ne sont pas mis à l'abri avant le début de l'opération
- des bracelets ont été distribués, couleur argent pour les mineurs isolés
- le système de files est organisé avec une file « mineurs isolés ». Le système n'est pas compris par tous, *a posteriori* certains les jeunes nous expliqueront dans le cadre des permanences téléphoniques de la hotline InfoMIE qu'il y avait une file «United Kingdom » et une file « France ». Save the Children confirme que les différentes files n'étaient pas comprises et confirme cette version.
- un premier « filtre » se fait dehors, devant le hangar. Des mineurs isolés – parfois repérés par les associations comme mineurs isolés - sont réorientés vers les autres files « adultes ».
- à l'intérieur du hangar, certains mineurs nous mentionneront plus tard dans le cadre des permanences téléphoniques des entretiens très rapides, quelques minutes selon eux, par les binômes à l'intérieur.
- les binômes seraient composés du Home Office et de FTDA (peu nombreux) ou du Home Office et de l'OFPRA.
- chaque jour, la file mineurs est fermée vers 14-15h alors que des mineurs isolés restent dehors encore. L'attention est polarisée sur eux. Très vite des agressions de mineurs isolés sont remontées à InfoMIE par les associations.
- les hébergements commencent à être détruits dès mardi. Les mineurs isolés qui restent chaque soir dorment au niveau des restes de l'Ecole laïque du chemin des dunes et de la Mosquée. Les associations n'étant pas habilitées à rentrer sur le campement, les jeunes sont seuls.
- jeudi 27/10/2016 : la permanence d'InfoMIE est appelée par deux associations travaillant dans le camp de Calais : des mineurs isolés restent aux abords du hangar, ils n'ont pas pu rentrer dans le hangar. Ils sont déplacés sous le pont, se retrouvent mêlés à des migrants majeurs, et autres militants.
- ces jeunes qui n'ont pas pu rentrer dans le hangar et dans le CAP seront les premiers à rentrer dans les bus, jeudi 27/10/16 et vendredi 28/10/2016, et à être envoyés dans les

CAOMI. A priori en fonction des informations reçues et des appels reçus sur la hotline, à Nancy et Fouras.

- les jeunes de Sion (Nancy) vont être les premiers jeunes à appeler la permanence d'InfoMIE, très paniqués le 27/10/16 dans la soirée : pas d'équipes à leur arrivée qu'ils identifient, pas d'interprètes. Ils ne comprennent pas. Un seul parle suffisamment anglais pour nous donner les identités de chaque mineur. Les premières fugues de ces deux CAOMI ont été rapides. Les jeunes restant nous le diront lors de leurs appels sur la hotline.
- aucune liste n'est établie au départ des bus de Calais

### **Extraits des permanences téléphoniques d'InfoMIE :**

27/10/2016

Premiers départs pour les CAOMI

Jeunes qui appellent sur la permanence en masse, n'ont pas d'information, pas de personnes à qui poser des questions. Nous comprenons qu'ils se trouvent au sein du CAOMI de Sion.

28/10/2016 : appel d'associations calaisiennes sur la permanence : des jeunes ont encore dormi dehors, au sein de l'Ecole laïque du Chemin des Dunes et au sein de la Mosquée, seules parties encore intactes du camp. Ces jeunes ont fait l'objet de nouveaux départs en CAOMI. Save the Children et MSF ont distribué les contacts de la hotline d'InfoMIE.

01/11/2016

Appel de deux éducateurs en interim recrutés pour le lendemain, un CAOMI de Gironde (33). Ne connaissent pas le contexte à Calais, le profil des jeunes, l'information donnée est une mission de 6 mois. Ces deux éducateurs nous demandent des précisions sur les jeunes, la situation à Calais, la procédure, ect..

## **2.1. La mise à l'abri des jeunes au sein du CAP**

**InfoMIE reçoit les informations suivantes relayées par les associations qui travaillaient sur le camp de Calais, et notamment Save the Children, la Cabane juridique et MSF, durant le weekend ayant suivi le démantèlement et le début de semaine suivant, soit entre le 30/11/2016 et le 02/11/2016 :**

- Les CRS ont du rentrer à deux reprises au sein du CAP pour des problèmes de sécurité, notamment le samedi 29 octobre 2016. Des jeunes sont sortis du CAP momentanément. Plusieurs associations appellent samedi 29 octobre 2016 la permanence téléphonique d'InfoMIE à ce sujet.

- Les associations ayant pu rentrer au sein du CAP déplorent les conditions sanitaires et évoquent des problèmes au niveau des points d'eau potable, des sanitaires bouchés qui débordent, un accompagnement éducatif « léger », un manque de soutien psychologique. Des vivres seraient amenées par les associations. Il n'y aurait pas d'activités pédagogiques ou « ludiques ». Les associations notent que les stress et des troubles anxieux se développent chez les jeunes.

- Le mardi 01/11/2016, les différentes associations travaillant sur le camp de Calais appellent la permanence d'InfoMIE afin de nous indiquer que les jeunes du CAP seront envoyés dès le lendemain, soit le 02/11/2016, dans les CAOMI. Source : Sous-préfecture.

- le 02/11/2016, les départs en bus CAOMI des mineurs isolés du CAP commencent.

## **2.2. Départ des bus pour les jeunes mis à l'abri au CAP**

**InfoMIE reçoit les informations suivantes relayées par les associations mercredi 02/11/2016 :**

- Les bus doivent être accompagnés des agents du Home Office
- Save the Children, association britannique, a pu négocier avec les autorités britanniques de remettre à tous les jeunes des téléphones portables et un papier concernant la hotline d'InfoMIE et la marche à suivre (envoyer nom, prénom, nationalité, langue parlée, date de naissance, ville de France par message écrit)

Les informations qu'InfoMIE reçoit dans le cadre des appels sur la hotline sont les suivantes :

- les informations reçues dans le cadre des permanences permettent de dire que la présence des agents du Home Office n'était pas effective dans tous les bus
- quand les officiers du Home Office étaient présents dans les bus, les équipes des CAOMI à l'arrivée n'ont pas toujours pu discuter avec eux
- les CAOMI qui nous ont appelés ne se sont pas vu remettre de listes de noms à la sortie des bus, ils ont dû les constituer à l'arrivée
- les téléphones portables et papiers de la permanence n'ont pas toujours été distribués.

**Attention, ces différents commentaires concernent les mineurs isolés qui étaient au sein du CAP. Nous n'avons à ce moment là aucune visibilité ni aucune information sur les mineurs isolés étrangères qui étaient au sein de Jules Ferry : leur nombre exact, dans quel CAOMI elles ont été envoyées, ect...**

**Extraits des permanences téléphoniques d'InfoMIE :**

- le 04/11/2016

La Directrice du cabinet du Préfet de l'Allier appelle le numéro de la hotline afin de vérifier qui nous sommes et pourquoi ce numéro a été distribué. En effet, un groupe de 41 jeunes est arrivé accompagné du Home Office. Les sacs contenant les téléphones et les papiers avec le numéro de téléphone lui avaient été remis par les agents du Home Office (donc non distribués aux jeunes). Les agents du Home Office sont partis rapidement après l'arrivée du bus, ils n'ont pas eu le temps d'échanger avec eux. La Directrice du cabinet du Préfet souhaite vérifier à quoi correspondait ce numéro de téléphone et pourquoi on lui avait remis des téléphones portables.

- le 04/11/2016 – CAOMI dans l'Allier (03).

Une intervenante sociale nous appelle. Le CAOMI a ouvert le mercredi 02/11/2016, 41 mineurs isolés étrangers sont arrivés (40 afghans + 1 pakistanais) le 02/11/2016. L'équipe n'a

pas pu parler aux membres du Home Office qui sont partis directement après la descente du bus.

- 30/11/2016 – Un CAOMI dans le Gers.

Un éducateur nous appelle initialement, nous parlons ensuite à la Directrice du centre qui nous explique que le Home Office était à l'arrivée des bus mais est parti sans explication et sans avoir discuté avec l'équipe et les jeunes. Ce qui dès le départ a entraîné des réactions d'inquiétude auprès des jeunes et notamment auprès du jeune en question.

### **3. Après le démantèlement, le système des CAOMI**

A travers la veille quotidienne que nous effectuons et des différentes remontées des associations et membres de la plateforme, InfoMIE établit une liste des CAOMI : 69 références, incluant les CAOMI dit transitoires ou qui ont été fermés.

Voir cette liste sur le centre ressources [www.infomie.net](http://www.infomie.net) , [ici](#).

**Ci-dessous se trouve une synthèse des observations d'InfoMIE, suite aux permanences téléphoniques réalisées, par thématique, du 27/10/2016 à ce jour.**

#### **3.1. Equipes recrutées / ouverture des CAOMI**

**Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

- Des équipes ont été recrutées le jour même ou la veille de l'ouverture des CAOMI et de l'arrivée des jeunes.
- certains éducateurs/animateurs n'avaient pas signé leurs contrats de travail au moment de commencer leur mission au sein des CAOMI
- les équipes qui nous ont contactés sont peu familières et peu formées à la question des mineurs isolés, encore moins au contexte spécifique de Calais : beaucoup appellent la permanence pour avoir des informations entre fin octobre 2016 et début novembre 2016 sur le profil des jeunes, les nationalités, le contexte de Calais, le droit applicable.
- Les personnes appelant la permanence sont surprises des conditions de vie de Calais et des conditions de démantèlement.
- Le plus souvent, le recrutement a été en priorité celui des chefs de service et des éducateurs/animateurs d'enfants.
- Aucun CAOMI ayant appelé la permanence n'a mentionné avoir recruté de psychologue.
- Il n'y a pas de scolarisation dans le droit commun, au mieux les CAOMI cherchent à mettre en place des cours de FLE mais l'urgence pour les équipes est de faire des listes de noms et commencer par les questions de santé.
- Concernant les appels du 02/11 au 10/11, peu d'équipes de CAOMI connaissent la circulaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 (renvoi vers le centre ressources [www.infomie.net](http://www.infomie.net) )

**Extraits de la permanence téléphonique d'InfoMIE :**

02/11/2016



Un CAOMI en Gironde (33) : une éducatrice contactée la veille par une entreprise d'intérim nous appelle afin de se préparer à être recrutée. A 11h, le 02/11/2016 elle n'avait toujours pas eu la confirmation de son contrat, les jeunes arrivaient à 16h00. Elle souhaite avoir des détails sur le profil des jeunes, leurs nationalités, les événements qui se sont passés à Calais. L'équipe pressentie est constituée de jeunes professionnels, peu de ressources ni de connaissances sur les mineurs isolés étrangers, ne connaissaient pas ce public, encore moins le contexte à Calais

02/11/2016 – Un CAOMI, Pyrénées Orientales (66).

Un jeune nous appelle, communication difficile. Nous recevons un second appel de la chargée de structure, le jeune lui a passé le téléphone. La chargée de structure nous indique que le personnel a été informé la veille de l'arrivée de MIE dans leur centre. Elle nous recontactera plus tard car ils doivent constituer les listes de jeunes et trouver des interprètes.

03/11/2016. Un CAOMI des Pyrénées Orientales (66).

Une travailleuse sociale dans ce centre nous a contactés afin d'en savoir plus sur le numéro de téléphone qui a été distribué aux mineurs. Les mineurs sont arrivés la veille, et pour l'instant ils n'ont pas encore eu le temps de faire des entretiens individuels car le service d'interprétariat était fermé. Ils n'ont pas d'interprètes sur place. Selon ses dires, les mineurs disent tous être Ethiopiens et parler l'Oroman, mais elle n'a pas encore eu la possibilité d'effectuer des entretiens en raison de l'absence d'interprètes. Elle n'a donc pas de certitude quant à leur nationalité. L'équipe a été constituée peu de temps avant l'arrivée des jeunes, est encore incomplète au moment de l'appel. Elle ne connaissait pas ISM interprétariat. Nous leur donnons les contacts et les liens.

03/11/2016 Un CAOMI dans le Finistère (29).

La directrice du CAOMI nous appelle afin d'avoir des informations sur le droit des mineurs isolés étrangers, les démarches à effectuer, des conseils pour l'accueil des jeunes, et notamment des informations sur la question de l'ouverture des droits à la santé et l'accès aux soins. Le CAOMI n'a pas encore recruté d'assistante sociale ni de psychologue au moment de l'appel. Il n'y a pas d'interprète. L'équipe ne connaissait pas ISM Interprétariat. Nous leur avons recommandé chaleureusement ISM et donné les contacts.

Les jeunes sont arrivés la veille, à 19h30. 35 mineurs isolés étrangers sont accueillis dans ce CAOMI.

L'équipe du CAOMI s'est immédiatement mise en lien avec l'ARS ainsi qu'avec le centre hospitalier universitaire le plus proche. La directrice nous demande notre accord pour donner nos coordonnées à l'équipe du CHU afin qu'ils prennent contact avec nous pour connaître les démarches sur l'ouverture des droits. L'équipe du CAOMI, n'ayant pas reçu de listes de jeunes à l'arrivée des bus, commence à constituer la liste des jeunes présents.

03/11/2016 – 22h00 – Centre hospitalier universitaire de Marseille.

Un médecin du service des Urgences du centre hospitalier de Marseille appelle la permanence d'InfoMIE. Des jeunes mineurs isolés étrangers sont arrivés à Marseille hier. Les jeunes mineurs isolés étrangers ont été envoyés dans un CAOMI à Marseille qui n'est pas prêt : les jeunes sont hébergés à l'hôtel Septemes les Vallons, avec interdiction de sortir de la chambre car il n'y a pas assez de personnel pour les surveiller. Un jeune est arrivé à l'hôpital, au service des urgences, des examens en cours. Les médecins n'arrivent pas à le tranquilliser, attendent un retour de l'équipe de l'hotel afin qu'ils viennent le chercher. Les médecins n'arrivent pas à avoir au téléphone l'équipe. Le jeune menace de partir. Le médecin au téléphone qui ne parle pas anglais me demande de parler au jeune afin de lui demander

d'attendre à l'hôpital et de le rassurer. L'équipe médicale souhaite connaître la marche à suivre en cas de nécessité d'hospitalisation.

03/11/2016 – Un CAOMI du département de Vendée (85).

Un jeune nous appelle, ne parle pas bien français et nous passe une personne du staff. Nous parlons avec une monitrice éducatrice du centre. Elle nous indique que ce centre accueille traditionnellement des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils ont été informés la semaine dernière de l'arrivée de MIE dans leur centre. Le CAOMI est donc accolé à un foyer de l'enfance. Ils ont reçu 5 mineurs afghans qui n'ont aucun document d'état civil en leur possession selon leurs dires.

04/11/2016 – Un CAOMI de l'Allier (03).

Une intervenante sociale du CAOMI nous appelle. Elle nous indique que le CAOMI a ouvert le mercredi et accueille 41 mineurs isolés étrangers, 40 afghans et 1 pakistanais.

Les questions posées sont les suivantes :

- que faire pour ceux qui veulent quitter le centre ?
- une famille a été éclatée, un des jeunes a un cousin en CAO majeurs : quelle démarche pouvons-nous effectuer pour que ces deux jeunes soient réunis ?
- problèmes au niveau des repas et des activités : les repas cristallisent les tensions. L'équipe cherche des solutions encore. Difficulté de communiquer donc d'expliquer tout cela. L'équipe réfléchit à des activités à mettre en place.
- le CAOMI n'a pas pu parler aux agents britanniques, ils sont partis juste après la descente du bus.
- il n'y a pas d'interprète en physique. Quand ils ont besoin, pour le moment ils font appel à un interprète bénévole pour des points et temps précis. Nous leur expliquons l'existence de la plateforme ISM interprétariat et leur donnons les coordonnées.

04/11/2016 – un CAOMI dans le Gard (30)

La responsable de service de l'association gérant le CAOMI appelle la permanence. L'association a été missionnée mardi matin (01/11/2016), le mercredi matin (02/11/2016) le CAOMI ouvrait. Le CAOMI accueille 29 mineurs isolés étrangers dont 28 afghans et 1 pakistanais. Il n'y pas d'interprète, un bénévole ancien réfugié qui parle le pashto peut faire un peu de traduction ponctuellement. Pour le moment, le CAOMI n'a pas de soutien du conseil départemental. La responsable nous fait part de la volonté de départs des jeunes mais pour le moment ils arrivent à les convaincre de rester. Elle souhaite avoir des informations sur le droit applicable.

04/11/2016 – Un CAOMI dans les bouches du Rhône (13).

Un éducateur de la structure appelle. Le CAOMI a reçu 20 mineurs isolés étrangers. L'équipe n'est pas formée à ce public, ne connaît pas ce public et encore moins les événements et le contexte de Calais. Ils ont des questions sur la procédure à suivre car ils n'ont pas d'informations. L'éducateur nous demande la procédure à suivre avec les mineurs et les consignes qu'on pourrait leur donner.

04/11/2016 – Un CAOMI en Loire Atlantique (44).

Une éducatrice spécialisée du CAOMI appelle la permanence afin d'avoir des informations sur la marche à suivre et des conseils. Elle nous explique que les éducateurs travaillent depuis hier sous statut bénévole, le contrat de travail n'a pas encore été signé. Le CAOMI est ouvert depuis 2 jours. Nous parlons également au directeur.

Le CAOMI a accueilli un groupe de 34 jeunes afghans, 3 irakiens et 1 pakistanais.  
« On » leur a annoncé que le Home Office ne viendrait pas avant 3 semaines.  
Pour l'évaluation de la minorité, à ce jour, l'équipe du CAOMI nous indique que leur auraient été présentées deux options : soit l'association mandatée par le Conseil départemental procéderait à l'évaluation soit suggestion est faite au directeur de « recruter une juriste pour faire l'évaluation ». Nous rappelons à l'équipe encadrante du CAOMI les différents textes applicables en la matière, et notamment la loi du 14 mars 2016, ses décrets, et l'arrêté concernant l'évaluation des MIE qui devrait paraître afin de rappeler les responsabilités du Conseil départemental en la matière. L'équipe ne connaît pas la question. « On » leur a annoncé que la question de l'évaluation de la minorité se posera dans 4 mois.  
L'équipe n'a pas de connaissance du public mineurs isolés étrangers.  
Nos interlocuteurs nous font part de l'hospitalisation d'un jeune aux urgences.  
Les jeunes sont dans des chambres de 4.  
Pour finir, l'équipe nous indique qu'un premier COPIL (comité de pilotage) local est organisé avec la préfecture ce jour, à 14h00.

09/11/2016 – Appel d'un jeune présent dans un CAOMI du Tarn et Garonne (82).

Un mineur isolé appelle la permanence mais ne parle pas bien anglais. Il nous parle de problèmes dans le centre mais n'arrive pas à s'exprimer en anglais, passe le téléphone à un éducateur. L'éducateur travaille seulement depuis un jour dans le CAOMI, ne connaît pas l'adresse du centre. Le téléphone est passé à une autre personne qui travaille en cuisine. 30 mineurs isolés étrangers afghans sont arrivés de Calais. Pour de plus amples informations, elle préfère nous donner les numéros des coordinateurs du Centre.

### 3.2. Interprétariat

#### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

- Aucun des CAOMI nous ayant contactés directement ou que nous avons eu au téléphone suite à des appels de jeunes ne disposait/ne dispose d'interprètes en physique hormis pour certains CAOMI des « bénévoles » ou des adultes de CAO à proximité
- La plupart des équipes auxquelles nous avons parlé ne connaissaient pas la plateforme ISM interprétariat
- La plupart des équipes ignoraient si un budget était alloué pour les frais d'interprétariat
- les démarches de santé sont effectuées sans la présence d'interprètes : nous mettons en garde systématiquement les équipes des CAOMI à ce sujet.

#### **Extraits des permanences :**

03/11/2016 – CAOMI du Finistère (29)

Nous échangeons avec la directrice du CAOMI qui souhaite avoir des conseils sur la marche à suivre, sur la prise en charge de ce type de public, et des conseils concernant les démarches en matière de santé.

Au moment de l'appel, le centre n'a pas encore recruté d'assistant-e social-e ni de psychologue.

Il n'y a pas d'interprète. L'équipe ne connaissait pas ISM Interprétariat. Nous leur avons recommandé chaleureusement d'y avoir recours avant d'entamer les démarches de soin.

Les jeunes sont arrivés la veille, à 19h30, 35 mineurs. Ils se sont mis en lien avec l'ARS, le centre hospitalier nous contactera plus tard pour connaître les démarches sur l'ouverture des droits. Les équipes du CAOMI commencent à constituer les listes des jeunes.

03/11/2016 - Un CAOMI des Pyrénées Orientales (66).

Une travailleuse sociale du centre nous a contactés afin d'en savoir plus sur le numéro de téléphone qui a été distribué aux mineurs. Les mineurs sont arrivés la veille, et pour l'instant ils n'ont pas encore eu le temps de faire des entretiens individuels car le service d'interprétariat était fermé. Ils n'ont pas d'interprètes sur place. Les mineurs disent tous être Ethiopiens et parler l'Oroman, mais n'ayant pas encore eu la possibilité d'effectuer des entretiens en raison de l'absence d'interprètes, elle n'a pas de certitude quant à leur nationalité.

04/11/2016 – Un CAOMI du Gard (30)

Responsable de service de l'association gérant le CAOMI de Monoblet appelle la permanence. L'association a été missionnée mardi matin, le mercredi matin le CAOMI ouvrait. 29 mineurs isolés étrangers dont 28 afghans et 1 pakistanais.

Il n'y pas d'interprète, un bénévole ancien réfugié qui parle le pashto peut faire un peu de traduction.

04/11/2016 – CAOMI dans l'Allier (03)

Appel d'une intervenante sociale EB du CAOMI de Blomard, dans l'Allier. Le centre n'a pas d'interprète en continu. Les membres de l'équipe ne parlent ni arabe ni anglais. Ils font appel à un bénévole pour des points précis comme la première discussion collective avec les jeunes.

12/12/2016 – CAOMI de Maine et Loire (49)

Le cas d'un jeune en souffrance est signalé à InfoMIE par des bénévoles qui le suivaient à Calais et qui demeurent en contact téléphonique avec lui. Nous cherchons alors à prendre contact avec le CAOMI. Nous laissons un message. InfoMIE est rappelée par l'équipe pour cette situation individuelle : un jeune érythréen en souffrance, qui exprime et verbalise clairement des idées suicidaires, qui inquiète les autres jeunes et l'équipe encadrante. Le CAOMI fonctionnait auparavant grâce à des bénévoles ou un interprète en arabe, or les jeunes parlent en majorité le tigrinya. Depuis 10 jours ils n'ont plus d'interprète. L'équipe ne connaît pas à ce jour la plateforme ISM interprétariat. Les coordonnées sont données ce jour (le 12/12/16) par InfoMIE.

Au cours de la conversation avec un éducateur et la responsable, ils nous expliquent fonctionner « en équipe réduite » depuis les départs, et ne pas disposer d'interprète en présentiel.

16/12/2016 – CAOMI de Seine Maritime (76)

Un éducateur du CAOMI appelle la permanence d'InfoMIE. Il souhaite savoir si nous avons des interprètes en Tigrinya, suite à l'annonce des refus (voir ci-dessous la partie notification des refus du *Home Office*) le CAOMI a besoin de toute urgence d'interprète en Tigrinya. Il ne connaît pas ISM interprétariat, nous sommes le 16/12/2016. Nous lui indiquons les coordonnées téléphoniques d'ISM et mail.

### 3.3. Incertitudes quant au passage du Home Office et à la notification de la décision du Home Office

#### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

- concernant les appels reçus au sein de la permanence la semaine ayant suivi l'arrivée des jeunes dans les CAOMI : les équipes ne connaissaient pas les dates de passage des officiers du Home Office
- Peu de CAOMI, y compris les équipes encadrantes, n'avaient connaissance de la circulaire du 01/11/2016
- le processus des CAOMI mis en place suite au démantèlement de Calais est non connu et surtout non compris (articulation avec le droit commun, droit commun protection de l'enfance, règlement dublin III et réunification familiale, circulaire 1<sup>er</sup> novembre 2016...)
- Les équipes avec qui InfoMIE a eu contact ne comprennent pas la différence entre cette procédure *ad hoc* mise en place et le droit commun (protection de l'enfance, asile, Dublin III).
- Confusion sur « l'évaluation » effectuée à Calais au moment du démantèlement : pour beaucoup des interlocuteurs, ce qui a été réalisé dans le hangar est une évaluation au sens de l'évaluation des mineurs isolés étrangers selon la loi du 14 mars 2016. Or ce n'est pas le cas. Pour d'autres, croyances diverses : les jeunes ont été évalués mineurs à Calais, ou encore « *s'ils sont en CAOMI c'est qu'ils sont majeurs* »
- Nous entendons les craintes de toutes les équipes que nous avons au téléphone de devoir annoncer elles-mêmes aux jeunes la décision du Home Office
- les premiers départs vers le Royaume Uni ont eu lieu, les décisions se font « *au fil de l'eau* », les départs se font au fur et à mesure de la réception des décisions positives. Les décisions positives prennent des formes diverses (jeunes contactés directement par téléphone, équipe avertie..) Les autres jeunes et les équipes restent donc dans l'attente. Ce qui déclenche stress et anxiété, voire passages à l'acte des autres jeunes (voir point santé).

#### **Extraits de la permanence d'InfoMIE :**

19/11/2016 – Mail d'une éducatrice spécialisée d'un CAOMI qui ne précisera pas dans quel centre elle travaille :

*« Avons bien reçu le document d'information de l'OFII destiné aux mineurs en CAOMI. Je suis éducatrice spécialisée en CAOMI et je dois avouer que je me trouve dépourvue quant aux missions à remplir.*

*Lorsque les autorités britanniques ont déposé les jeunes, ils sont répartis sans laisser aucune info. ... nous n'avons donc que très peu d'identités. Les jeunes ayant été informés que ce serait les autorités britanniques qui traiteraient leurs demandes, ne sont pas trop dans la demande avec nous. Le document fourni par l'OFII remporte très peu de succès ....*

*Pouvez-vous me faire un retour de ce que vous renvoient les autres CAOMI ? En ce qui nous concerne rien ne semble avoir été préparé et nous sommes encore dans le quotidien ( les autres CAOMI vous ont ils fait part de difficultés quant à la prise en charge de la santé ,a l'adhésion des jeunes sur le travail de leur projet migratoire aux fugues, aux allers et retours de certains grands, quant au traitement de la présence de majeurs ....) »*

30/11/2016 – Appel d'un mineur isolé étranger

Appel d'un mineur ce jour 30/11/2016 paniqué au téléphone : il nous donne ses informations (nom, prénom, âge etc...), parle vite sans s'arrêter. Il dit que quatre agents du Home Office sont passés dans le centre il y a environ 15 jours. Il n'a pas eu de réponse, il ne comprend pas

ce qu'il se passe. La communication est compliquée. Il n'y a pas de demande clairement exprimée, le stress est ressenti au téléphone. Il parle sans s'arrêter, nous indique qu'il ne comprend pas ce qui se passe, que les équipes ne lui répondent pas, puis raccroche. Nous essayons de reprendre contact par message écrit sans succès.

30/11/2016 – Un CAOMI du Gers (32)

Dans ce CAOMI, la directrice nous explique que le Home Office était à l'arrivée des bus mais est parti sans explication et sans avoir discuté avec l'équipe et les jeunes, ce qui dès le départ a entraîné des réactions d'inquiétude auprès des jeunes et notamment auprès du jeune en question. Le Home Office serait revenu il y a quelques jours faire les évaluations.

Les infos que la directrice a sont les suivantes : le Home Office va communiquer ses décisions au Ministère de l'intérieur qui les communiquera à la Préfecture. En revanche, au jour de l'appel, la question de savoir qui notifie aux jeunes cette décision n'est pas tranchée dans le Gers (32). La directrice s'inquiète d'avoir à le faire elle-même.

Par ailleurs, la directrice nous explique que pour un jeune qui a 14 ans, le cousin ne serait pas considéré (La Directrice a compris cela) comme famille proche pour les autorités britanniques.

08/12/2016 - Nouveau mail d'une éducatrice de CAOMI (suite du 19/11/2016)

« *Nous avons connaissance que l'UK passe d'ici à mardi semble-t-il... nous attendons comme les enfants* ». Nous lui envoyons la petite note récapitulative d'InfoMIE et du GISTI sur la description du système des CAOMI et le droit commun, traduite en différentes langues.

12/12/2016, Un CAOMI de Maine et Loire (49)

La responsable du CAOMI nous explique que pour le départ collectif vers le Royaume Uni des 17 jeunes ayant reçu des décisions positives, la préfecture et la DDCS seraient venues notifier les décisions positives aux jeunes. L'OFII aurait ensuite affrété un bus pour les amener à l'aéroport. En revanche, pour deux décisions positives individuelles, c'est la responsable qui a dû l'annoncer aux deux jeunes et les accompagner à l'aéroport/gare. Ce qui l'a placé dans une posture compliquée par rapport aux autres jeunes restant qui l'identifie désormais comme la personne qui décide.

14/12/2016, CAOMI dans les Landes (40).

La CIMADE, en contact avec ce CAOMI, contacte la permanence d'InfoMIE afin d'avoir des informations sur les potentielles décisions de refus. En effet, pour le moment au sein de ce CAOMI seules les réponses positives du Home Office ont été communiquées. Il n'y a aucun positionnement pour les autres enfants. A la date du 14/12/2016 l'équipe du CAOMI et la CIMADE se demande s'ils doivent en déduire que pour les autres jeunes il s'agit d'un refus implicite. Ils souhaitent savoir si nous avons des informations concernant les modalités de notifications de refus et si notification de refus il y aura. Par ailleurs la CIMADE nous indique que pour le moment, à la date du 14/12/2016, l'Aide sociale à l'enfance « *ne s'est pas manifestée* ».

#### 3.4. Présence de jeunes en CAO majeurs ⇒ recherche d'une place en CAOMI

**Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

Observations : pour les jeunes mineurs isolés repérés en CAO majeurs et signalés, le premier réflexe localement est de trouver une place en CAOMI, et non en protection de l'enfance, quand bien même le jeune souhaiterait rester en France.

### **Extraits des permanences téléphoniques :**

30/10/2016 – Une bénévole nous contacte pour un jeune Soudanais en CAO majeurs dans l'Hérault (34).

Un mineur isolé étranger soudanais est identifié au sein du CAO majeurs. Il pensait arriver en Bretagne. Une saisine du juge des enfants a été réalisée par ce jeune avec l'aide de la bénévole. La saisine est faxée au TPE le 31/10/2016.

Le 17 novembre 2016, InfoMIE est appelé par un responsable du CAO majeurs où se trouve le jeune, souhaitant avoir la confirmation que la saisine avait bien été envoyée. Ce jeune désire rester en France. La saisine JE a été envoyée le 31 octobre 2016 par fax, mais le jeune n'a eu pour le moment aucun retour.

Le personnel du CAO majeurs a essayé d'obtenir des informations auprès de la préfecture, mais il n'a pas eu de retour jusque là. Le directeur du CAO, grâce à ses contacts, avait eu le réflexe de contacter une structure voisine protection de l'enfance qui a pour habitude d'accueillir les MIE primo arrivants dans l'Hérault afin de vérifier si une place était disponible, et le directeur de cette MECS était d'accord pour accueillir le jeune puisqu'une place était disponible. Le directeur du CAO majeurs a alors demandé l'autorisation d'envoyer ce jeune vers une structure de droit commun protection de l'enfance, refus de la préfecture qui cherchait une place en CAOMI (alors même que ce jeune n'a pas envie d'aller au Royaume Uni selon les informations que nous avons et que le responsable du CAO majeurs nous confirme). Or les CAOMI de la région sont pleins.

Aujourd'hui, le responsable a été contacté par la DDCS qui lui aurait indiqué qu'ils souhaitaient vérifier son âge. Ce à quoi le responsable du CAO a répondu « qu'il confirmait sa minorité ». Il a demandé des détails mais n'a pas eu de retour.

Le jeune commence à s'inquiéter de ne pas avoir d'informations depuis bientôt 3 semaines. Le responsable du CAO majeurs s'inquiète également du manque de réponse malgré les efforts accomplis pour trouver des solutions dans le droit commun.

Ce jeune souhaite rester en France. Il n'a rien à faire en CAOMI ni en CAO majeurs. Il devrait basculer dans le système de droit commun. A ce jour ce jeune est encore en CAO majeurs.

Au 15/12/2016 le jeune était toujours au sein du CAO majeurs.

Le 23/01/2017 le jeune est encore au sein du CAO majeurs.

03/11/2016 – Appel pour la situation d'un jeune afghan en CAO majeurs en Corrèze (19).

Appel de la permanence téléphonique d'InfoMIE pour un jeune afghan qui a été envoyé en CAO majeurs suite au démantèlement de Calais. Ce jeune a de la famille au Royaume Uni. Selon l'information de l'association qui le suivait à Calais, il aurait été enregistré, à Calais, par le Home Office le 21/10/2016. Néanmoins, le jeune n'a pas été autorisé à s'enregistrer en tant que mineur lors du démantèlement du camp de Calais, afin d'obtenir une place au CAP – Centre d'accueil provisoire en tant que mineur isolé. Il a alors été contraint de prendre le bus pour un départ en CAO (Centre d'accueil et d'orientation) majeurs. Ce mineur isolé étranger s'est retrouvé dans un CAO majeurs en Corrèze. Ce CAO accueille des migrants majeurs.

InfoMIE est contacté car le jeune a été hospitalisé le 03/11/16 au Centre hospitalier de Brive, Service pédiatrie, pour une blessure à la jambe suite à l'explosion d'une mine, une anémie sévère et un état psychique préoccupant. Un signalement parquet est réalisé par InfoMIE. Une sortie est envisagée avec un retour au CAO majeurs, mais l'état psychique est très préoccupant, à la fois pour l'équipe médicale et le directeur du CAO majeurs qui a informé

également le parquet de l'état vulnérable du jeune. Le directeur du CAO majeurs indique à l'avocate contactée localement que l'état du jeune requiert un placement dans une structure protection de l'enfance. Malgré cela, ce jeune est sorti de l'hôpital et renvoyé au CAO majeurs.

Le 10/11/2016 : Réponse du Procureur de la République, reçu par fax à InfoMIE : le jeune sera orienté vers un CAOMI en Corrèze, à partir du 15/11/2016.

#### **4. La question des mineurs isolés repérés au sein ou autour du Camp de la Linière (Grande Synthe, Département du Nord – 59) et les CAOMI**

##### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

InfoMIE est saisie pour des mineurs isolés repérés et signalés, à la fois via une information préoccupante et un signalement parquet par les associations sur place, mais également avec une saisine du juge des enfants, qui sont envoyés dans des CAOMI.

##### **Extraits des permanences juridiques :**

04/11/2016- jeune irakien né le 21/03/2000 : mineur isolé repéré sur le camp de la linière.

Un signalement parquet est effectué par une association sur place, une information préoccupante est envoyée par la même association sur place au Conseil départemental, une saisine du juge des enfants déposée au greffe du tribunal pour enfants de Lille, le 14/11/2016.

08/12/2016 : confirmation reçue par l'association qui le suivait que le jeune irakien a été envoyé dans un CAOMI de l'Aisne (02).

Cette même association sur place nous indique également des départs pour les CAOMI de mineurs isolés repérés au sein du camp de la linière mais n'arrivent pas à avoir d'information précise avant que le départ ne soit réalisé et n'arrive pas à avoir accès aux jeunes.

#### **5. Santé**

##### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

- L'accès à des soins et la prise en compte de la dimension santé sont très inégaux en fonction des CAOMI et des territoires.

- Des CAOMI se sont très vite mis en relation avec l'ARS comme le mentionnait le cahier des charges et la circulaire du 01/11/2016.

- L'ARS dans certains territoires est très présente et aide les CAOMI à l'ouverture des droits, dans d'autres non.

- Un seul centre hospitalier nous a contactés afin de mettre en place rapidement l'ouverture des droits des mineurs isolés étrangers.

- Peu d'ouverture de droits dans l'immédiat. Certaines équipes pensaient qu'il fallait attendre la décision du Home Office pour le faire.

- Dans certains CAOMI l'ouverture des droits (AME) est rapide.



- au sein de la permanence nous sont remontées de grosses inquiétudes sur la prise en charge des questions de santé mentale : les équipes sont peu formées au public mineurs isolés étrangers, encore moins formées au repérage des signes de souffrance des mineurs isolés.
- Des passages à l'acte connus (scarification, auto mutilation, idées suicidaires verbalisées) qui sont connus mais n'ont pas la réponse rapide que de telles situations méritent.

### **Extraits de la permanence téléphonique d'InfoMIE :**

18/11/2016 – jeune MIE dans un CAOMI en Côte d'Or (21)

InfoMIE est contactée par Save the Children pour un jeune MIE qui est resté en contact avec des volontaires anglais. Il s'automutile. Les équipes de Save the children sont inquiètes. Nous avons eu du mal à localiser le jeune. Nous le localisons finalement dans le CAOMI géré par deux associations différentes. Nous contactons immédiatement l'une des structures gestionnaires. Les équipes avaient bien connaissance d'un jeune qui s'automutilait mais il s'agissait d'un autre jeune. Deux mineurs isolés dans ce CAOMI sont donc passés à l'acte. Nous leur signalons le jeune pour lequel nous étions saisis. Après vérification, notre interlocuteur nous indique que les deux jeunes ont fait l'objet d'une consultation rapide à la PASS qui a prescrit un suivi psychiatrique. Or pour le moment rien n'est fait niveau de l'ouverture de droits à la santé. Nous n'arrivons pas à joindre la seconde association qui gère l'accompagnement social. Le jeune voudrait parler à un avocat rapidement.

29/11/2016, 21h00 – MIE dans un CAOMI du Gers (32)

InfoMIE est contactée par Save the Children qui nous alerte sur le cas d'un jeune afghan qui aurait 14 ans et qui se scarifie. Il est localisé à 22h30, dans un CAOMI du Gers.

Nous essayons de contacter le CAOMI sans succès.

30/11/2016 : Nous arrivons à avoir au téléphone la directrice de l'association qui gère le CAOMI. Elle confirme que l'équipe avait bien identifié le jeune qui se scarifie tous les soirs depuis son arrivée et dès que les autres jeunes ont des nouvelles de leurs familles. Ils ont pris tout de suite attache avec le CHU le plus proche pour que ce jeune ait un rendez-vous en psychiatrie. Le premier rdv disponible qui leur a été donné est le 08/12/2016. Selon notre interlocutrice, l'hôpital aurait indiqué ne pas être en mesure d'assurer un interprétariat. Elle m'indique avoir décidé que le centre se chargerait de s'organiser pour avoir un interprète avant de revenir à la charge avec l'hôpital.

Dans ce CAOMI, la directrice m'explique que le Home Office était à l'arrivée des bus mais est parti sans explication et sans avoir discuté avec l'équipe et les jeunes, ce qui dès le départ a entraîné des réactions d'inquiétude auprès des jeunes et notamment auprès du jeune en question. Le Home Office serait revenu il y a quelques jours faire les évaluations.

Les infos que la directrice a sont les suivantes : le Home Office va communiquer ses décisions au Ministère de l'intérieur qui les communiquera à la Préfecture. En revanche, la question de qui les communique aux jeunes n'est pas tranchée dans le 32.

Par ailleurs, pour ce jeune qui a 14 ans, visiblement le cousin ne serait pas considéré (La Directrice a compris cela) comme famille proche pour le RU.

Enfin la directrice m'explique que l'ouverture des droits à la santé a trainé et que l'ARS ne les a pas aidés pour le moment. Visiblement pour ce cas précis du jeune, l'ARS serait en contact direct avec l'hôpital.

12/12/2016 CAOMI dans le Maine et Loire (49)

Appel le 12/12/2016 au sujet d'une situation individuelle d'un jeune érythréen qui formule des idées suicidaires. Le jeune est repéré par l'équipe. Les droits à l'AME sont ouverts. Mais

aucune orientation de ce jeune n'a été effectuée. La responsable du CAOMI m'explique « *que la DDCS va revenir vers eux avec un psychiatre* ». Nous avons vivement conseillé à l'équipe de se tourner sans attendre vers le CHU le plus proche.

## **6. Fratries séparées, familles séparées**

### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 27/10/2016 :**

Des cas de fratries séparées ou familles séparées ont été remontés à InfoMIE durant le démantèlement ou après.

### **Extraits des permanences et avis de recherches lancés :**

02/11/2016 : InfoMIE est appelée par une étudiante bénévole réalisant des maraudes sur Paris, à Jaurès. Elle a rencontré un jeune majeur Afghane qui recherche ses deux frères, fratrie séparée dans le camp de Calais. Il est resté 10 mois à Calais avec ses deux petits frères âgés de 9 et 11 ans. Il a été arrêté le 22 ou 23 octobre car il essayait de passer au Royaume Uni, puis a été relâché au bout de 5 jours. Suite à cela il n'a pas réussi à retrouver ses deux petits frères. Il cherche donc à savoir s'ils sont encore à Calais (au CAP ou ailleurs), s'ils ont été envoyés dans des CAOMI... Il souhaite demander l'asile en France mais il attend de retrouver ses frères avant d'entamer les démarches. ⇒ Mise en lien avec la cellule de rétablissements des liens familiaux de la Croix rouge.

Message d'alerte lancé publiquement par la cellule de rétablissements des liens familiaux le 15/11/2016:

Notre service a été sollicité afin de retrouver deux mineurs afghans recherchés actuellement par leur frère. La rupture de contact a eu lieu lors du démantèlement du camp de Calais.

**Les personnes recherchées, âgées respectivement de 9 et 11 ans, sont Sharbat KHAN SHINWARI et Babor KHAN SHINWARI.**

Nous sommes en contact avec le demandeur, lequel n'a malheureusement pas de photos de ses frères. En revanche, le demandeur a accepté d'apparaître sur le site Trace the face qui publie les photos des personnes à la recherche de leur famille. Ce site public, géré par le Comité international de la Croix-Rouge, permet aux personnes recherchant leurs proches à la suite d'une rupture de contact liée à leur parcours migratoire de publier leur photo dans le but d'être reconnus par leur famille. Pour plus d'informations :

<https://familylinks.icrc.org/europe/fr/Pages/Home.aspx>

Pour information, le contact avec le requérant ne peut être rétabli qu'en cas de consentement des personnes localisées.

Pour toute information concernant les deux frères recherchés, veuillez composer le 01 44 43 12 63, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le service RLF de la Croix-Rouge française est autorisé par la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) à mettre en œuvre un traitement

automatisé de données à caractère personnel ayant pour finalité le rétablissement des liens familiaux – Délibération n°2012-161.

04/11/2016

Appel d'une intervenante sociale d'un CAOMI dans l'Allier (03)

Ouverture du CAOMI le mercredi, 41 mineurs isolés étrangers (40 afghans + 1 pakistanais) arrivés le mercredi.

Une famille a été éclatée, un des jeunes présent au sein du CAOMI a un cousin en CAO majeurs

06/12/2016 InfoMIE est contactée par la cellule de rétablissements des liens familiaux de la Croix rouge pour une nouvelle demande de recherche :

Amad Ibrahim SAHIT, âgé de 16 ans et de nationalité afghane.

Lors du démantèlement du camp de Calais, ce jeune était avec sa mère et sa sœur. Ces dernières se sont rendues à un rendez-vous médical puis n'ont plus revu le jeune. Elles sont ensuite montées dans un bus qui les a emmenés dans un CAO en Haute-Garonne.

La mère de ce jeune est très inquiète et aimerait avoir des nouvelles de son fils.

Il y a des chances pour que ce jeune soit également monté dans un bus et ait été dirigé vers un CAOMI.

## **7. Annonce des décisions du Home Office et moyens de recours**

### **Synthèse des observations d'InfoMIE dans le cadre des informations reçues lors des permanences téléphoniques de la hotline à partir du 14/12/2016 :**

A partir du 15/12/2016 InfoMIE commence à être contactée par des équipes de CAOMI ou des bénévoles suite aux « décisions de refus du Home Office communiquées » :

- Les décisions de refus sont annoncées la plupart du temps par un représentant de la préfecture, avec dans certains cas la présence du Conseil départemental
- L'annonce des décisions, sur la totalité des appels que nous avons reçus, se fait de manière collective, avec l'ensemble des jeunes. Dans certains cas, mais pas dans tous, l'équipe éducative a été autorisée à être présente.
- Sur la totalité des appels reçus, aucune décision écrite, motivée, individuelle et traduite n'est remis aux jeunes.
- Les « motifs » transmis aux équipes des CAOMI sont sous la forme d'un tableau excel (voir annexe 2) et se présentent sous la forme de 4 items :
  - « *Does not meet criteria* »
  - « *Cousin* »
  - « *Age 18+* »
  - « *Family link not accepted* »

- L'annonce de la possibilité de places en Irlande a été réalisée dans certains centres en même temps que l'annonce du refus du Home Office, sans explication des critères ou des conditions. Ce qui inquiète certaines équipes car les jeunes se raccrochent désormais à cette possibilité.
- La consigne a été donnée à toutes les équipes des CAOMI de travailler avec les jeunes qui le souhaitent sur des recours contre les décisions de refus, sans donner aucune explication. Les consignes varient quant à l'autorité qui compilera les dossiers : le plus souvent les centres doivent envoyer les recours à la Préfecture, dans certains cas les équipes ont compris que c'était à la DDCS qu'il fallait les envoyer et dans un CAOMI c'est au Procureur de la République qu'il a été demandé de transmettre les recours. Concernant les délais, toutes les équipes nous ayant contacté nous ont indiqué avoir eu la consigne de faire cela « rapidement », sans pour autant avoir de dates butoires.
- Des équipes de CAOMI n'avaient toujours pas connaissance d'ISM interprétariat au 15/12/2016.
- Parmi les centres avec qui nous avons été en contact à la suite des annonces de refus, des hospitalisations ont eu lieu dans plusieurs lieux suite à cette annonce, sans signalement parquet ou saisine juge des enfants, et les jeunes sortis de l'hôpital ont été réintégrés au sein des CAOMI
- Deux équipes avec qui nous avons été en contact entre le 15/12/2016 et le 30/12/2016 nous mentionnent la question de la protection de l'enfance. Dans l'un de ces deux centres (voir ci-dessous), il n'y a pas eu d'entretien d'évaluation, la seule qualification de « majeurs » par le Home Office a conduit à basculer les jeunes concernés en CADA, sans notification écrite de décision et sans indication de voie de recours devant le juge des enfants.
- Certaines équipes nous mentionnent la visite du HCR dans le centre, qui ne se seraient parfois pas bien passées. La restitution que l'on nous fait des messages véhiculés par les équipes du HCR sur les possibilités ouvertes aux jeunes est très floue, et parfois très loin du droit applicable en la matière.
- Aucune équipe qui nous a contacté ne comprend réellement la différence entre cette procédure *ad hoc* de recours type gracieux contre les refus du Home Office et le droit commun. Les équipes des CAOMI qui nous ont contacté ignorent que les jeunes peuvent toujours déposer une demande d'asile en France et faire jouer le règlement Dublin III dans le cadre d'une réunification familiale.

### **Extraits des permanences :**

- 16/12/2016 : CAOMI de Seine Maritime (76)

Un éducateur du CAOMI appelle la permanence recherchant de toute urgence un interprète en Tigrinya. Il ne connaît pas, à ce jour – le 16/12/2016- la plateforme ISM Interprétariat. Il nous indique que la veille les décisions de refus du Home Office ont été communiquées collectivement aux jeunes, à l'oral, par un représentant de la préfecture (il ne nous dira pas précisément la fonction de la personne). L'éducateur nous indique que l'annonce a été rapide et que les jeunes paniquent, le besoin d'interprétariat en Tigrinya concerne un érythréen pour qui le motif annoncé de refus est « *qu'il n'est pas mineur* ».

- 16/12/2016 CAOMI du Morbihan (56)

Un éducateur du CAOMI contacte la permanence. Nous parlerons également avec les responsables du CAOMI. Les décisions de refus du Home Office ont été annoncées la veille,

soit le 15/12/2016, à l'oral, collectivement. L'équipe nous indique que 17 jeunes afghans ont fait l'objet d'un refus du Home Office, parmi lesquels des jeunes de 13 ans et demi et 15. Ils ont reçu ce jour par email les « motifs » qui prennent la forme d'un tableau excel avec 4 items de refus :

- Ne remplissent pas les critères de l'amendement Dubs
- Lien de famille cousin
- Le lien de famille n'est pas accepté
- Est majeur.

[Note d'InfoMIE : ces 4 items et le tableau nous seront remontés par plusieurs autres CAOMI, dont l'un nous transmettra le tableau concerné, voir Annexe 2].

L'équipe de ce CAOMI nous indique que la préfecture et la DDCS leur ont indiqué que l'équipe du centre devra aider les jeunes qui le souhaitent à constituer des recours contre cette décision de refus du Home Office. L'équipe veut bien faire mais ne sait pas du tout comment s'y prendre, comment monter un recours contre une décision qui n'a pas été très motivée.

Nous travaillons avec eux sur une ébauche de recours, leur indiquons les éléments à retravailler avec les jeunes lors d'entretiens individuels et les informons sur les différentes possibilités désormais qui restent pour les jeunes et qu'il faut leur expliquer, renvoi vers le dossier thématique spécialement créé sur le centre ressources [www.infomie.net](http://www.infomie.net). L'équipe du CAOMI a prévu de rencontrer les jeunes avec un interprète le mardi suivant (car l'interprète n'était pas disponible avant).

18/12/16 – Situation au sein d'un CAOMI du Tarn et Garonne (82).

Une bénévole du CAOMI nous appelle car elle est très inquiète de la situation au sein de ce CAOMI. Une dizaine de jours auparavant, 10 jeunes seraient partis au Royaume Uni. Il reste encore 19 jeunes au sein du CAOMI. Le 15/12/2016 une « personne de la préfecture » est venue annoncer collectivement aux 19 jeunes les « décisions de refus » du Home Office « sans explication ». Les jeunes sont âgés de 14 à 17 ans. La bénévole est très préoccupée car les jeunes n'ont pas compris le refus, n'ont pas eu d'explications, des épisodes de violence entre jeunes ont eu lieu ce jour. Elle nous indique que deux jeunes ont été hospitalisés ce jour, le 18/12/2016. Elle nous indique également que depuis jeudi 15/12/2016 les 19 jeunes ont entamé une grève de la faim, et que des cas d'automutilations seraient connus.

19/12/2016 Un CAOMI dans la Somme (80).

Une Educatrice appelle la permanence suite à l'annonce des refus du Home Office afin d'avoir des conseils sur les recours à faire. L'équipe du centre a été avertie qu'elle devait accompagner les jeunes dans cette démarche mais ne sait pas du tout comment s'y prendre. La « motivation » des refus consiste en 4 items : « soit ils ne remplissent pas les critères de l'amendement Dubs / cousin / le lien familial n'est pas accepté / majorité ». Les dossiers constitués seraient à remettre à la préfecture.

19/12/2016 Un jeune du CAOMI de Tarn et Garonne (82).

Un mineur présent dans un CAOMI du Tarn et Garonne appelle la permanence. Il est très agité au téléphone. Il nous contacte pour nous exposer la situation au sein du CAOMI. Voici les informations qu'il nous donne, en anglais plutôt compréhensible :

10 d'entre eux sont partis au Royaume Uni. Il en reste 19. Il y a 4 jours (15/12/2016), les décisions de refus du Home Office ont été communiquées aux jeunes. Le jeune nous dit que c'est l'équipe du CAOMI qui a annoncé la décision, sans plus d'information. Les jeunes ont essayé d'en savoir plus mais les équipes refusent de répondre à leurs questions. Les jeunes sont très inquiets. Il nous explique que les jeunes refusent depuis jeudi de manger. Il est

inquiet car aujourd'hui (19/12/16), deux jeunes ont été envoyés à l'hôpital car ils ne mangeaient plus et ne buvaient plus et hier (18/12/16), deux autres ont également été envoyés à l'hôpital pour les mêmes raisons. Il nous indique également qu'hier (18/12/16), il y a eu des bagarres entre les jeunes car « *ils sont très en colère de la situation, ils ne comprennent pas ce qu'il se passe, ils n'ont aucune information, ce qui crée des tensions entre nous* ». Il nous dit au téléphone les mots suivants « *on a tous envie de mourir, on préfère mourir que rester ici* », Il nous dit également qu'ils ont pratiquement tous de la famille au Royaume Uni. Il nous demande à voir un avocat afin de comprendre quelles sont les autres possibilités pour eux.

19/12/2016 – un mineur d'un CAOMI de Haute-Savoie (74)

Un jeune nous appelle d'un CAOMI de Haute Savoie. Il nous appelle pour son ami. Il nous dit que les 20 jeunes qui restent dans le Centre (certains ayant déjà rejoint le Royaume Uni il y a deux semaines) ne sont pas acceptés au Royaume Uni. Sur les 20, 15 d'entre eux auraient été refusés par le Home Office car « *on leur a dit qu'ils étaient majeurs* ». Les 5 autres ne sont pas reconnus majeurs, mais ils n'ont pas compris les raisons du refus du Home Office. Il cherche à rencontrer un avocat. Il nous parle ensuite de son ami qui est au sein du centre. Il nous explique que ce dernier a des soucis de santé [nous n'arrivons pas à nous comprendre sur ce dont souffre son ami]. Il nous indique qu'il y a deux semaines, son ami « *été emmené chez le docteur et il lui a été dit qu'aucun médicament, ni aucun soin ne pouvaient lui être prodigués car ""il n'avait pas de document français pour avoir accès aux soins médicaux""* ». Son ami « *qui souffre encore « ne veut plus voir de médecin mais veut voir un avocat pour rejoindre le Royaume Uni et là bas il se fera soigner* ».

19/12/2016 – Un CAOMI dans le Maine et Loire ,(49)

L'équipe appelle la permanence suite à un message que nous avons laissé au sujet d'un jeune signalé à InfoMIE en souffrance psychique (idées suicidaires verbalisées, vulnérabilité repérée par les associations de Calais). L'équipe nous informe que le sous-préfet et le directeur DDCS sont venus annoncer jeudi 15/12/2016 aux 19 jeunes encore au CAOMI, lors d'une session collective, que « *l'Angleterre ne prendrait plus personne* ». L'éducateur nous indique qu'aucune décision individuelle n'a été donnée, ni aucun motif. L'éducateur nous mentionne que la responsable du centre aurait reçu un mail avec « *une liste comprenant les noms des jeunes avec en face des motifs sommaires en face des noms : majorité/cousin/family link not accepted* ».

Il nous indique que lors de cet entretien collectif le sous-préfet a alors annoncé aux jeunes que « *3 options étaient possibles* :

- *Un recours gracieux contre la décision des britanniques*
- *L'Irlande est prête à accueillir 500 jeunes*
- *Rester en France dans le système de protection de l'enfance* ».

Le recours à Dublin III, avec dépôt de demande d'asile, n'est pas mentionné. Les possibilités d'accueil en France dans le système de protection de l'enfance ne sont pas développées et expliquées aux jeunes, malgré une demande des éducateurs qui assistaient également à cette réunion.

Concernant les jeunes qui restent au sein du CAOMI, 2 auraient 15 ans.

L'équipe nous indique qu'à l'annonce de la possibilité d'aller en Irlande, sans que les modalités ne soient expliquées en détail, la quasi-totalité des jeunes se focaliseraient désormais sur cette solution ce qui inquiète les éducateurs si de nouvelles restrictions devaient arriver.

Nous renvoyons vers la note produite avec le GISTI dans les dossiers thématiques du centre ressources. Nous proposons également pour les jeunes qui le souhaitent un contact d'avocat

qui pourrait aider à constituer les dossiers, et notamment un dépôt de demande d'asile et faire jouer le règlement Dublin III. La direction du centre s'y oppose pour le moment, arguant « *que la préfecture connaît mieux le droit que nous ou que des avocats* ».

19/12/2016 – Un jeune d'un CAOMI en Vendée (85)

Un jeune du CAOMI essaie de joindre la permanence. Le jeune ne parlant pas anglais, le téléphone est passé à l'éducatrice de la structure. Nous apprenons alors que dans le centre se trouvaient 5 mineurs afghans. Deux d'entre eux sont partis au Royaume Uni. Trois jeunes ont fait l'objet de refus de la part du Home Office, dont deux pour cause de « *majorité déclarée par le Home Office* ». L'éducatrice nous apprend que les deux jeunes déclarés majeurs par le Home Office ont eu un entretien (nous ne comprenons pas s'il s'agit d'un entretien individuel ou un entretien ensemble) avec « *la personne en charge des MIE du pôle social du département de Vendée* » qui leur a expliqué que « *étant donné que le Home Office les a déclarés majeurs, ils seront transférés le lendemain – le 20/12/2016- dans un CAO majeurs* ». Nous demandons aussitôt à l'éducatrice si les jeunes ont reçu de la part du Conseil départemental de Vendée une décision écrite, motivée, de minorité contestée avec indication des voies de recours devant le juge des enfants. Cette dernière n'est pas en mesure de répondre et va faire le point avec les jeunes.

20/12/2016 CAOMI en Vendée

Nous cherchons à joindre l'éducatrice afin de pouvoir faire le point. Elle nous recontacte en fin de journée et nous indique que les jeunes n'ont pas reçu de notification de décision écrite de la part du Conseil départemental et ont été transférés ce matin, à 11h, en CADA. Les éducatrices du CADA « *auraient été surprises de voir ces deux mineurs arrivés sans document indiquant leur majorité ou la contestation de leur minorité* ». Par ailleurs, nous apprenons que ce qui nous avait été présenté comme un entretien avec la personne responsable des MIE n'est en réalité pas un entretien d'évaluation à part. Nous apprenons en effet que c'est à l'occasion de la réunion du 15/12/2016, où étaient présents à la fois « *une personne du Conseil départemental et un représentant de la Préfecture* » qu'ont été annoncés le refus du Home Office pour cause de majorité et le transfert en CAO/CADA.

26/12/2016 – Un CAOMI en Dordogne (24)

Nous sommes contactés par un membre de l'équipe du centre. Ce centre a accueilli 40 jeunes afghans et irakiens. 13 jeunes seraient partis en Angleterre, un jeune aurait été transféré dans un CAOMI à Bordeaux. Le 19 décembre, un représentant de la préfecture et un représentant du Conseil départemental sont venus notifier aux 26 jeunes le refus des autorités britanniques les concernant.

Des jeunes auraient fugué du centre à la suite de cette annonce. Notre interlocuteur ne sait pas si la direction du centre a signalé la fugue de ces mineurs au parquet.

Certains jeunes souhaiteraient faire un recours. L'équipe ne sait pas comment s'y prendre. Certains jeunes ont été déclarés majeurs par les britanniques. Les demandes devront être transmises par « *voie administrative* », notre interlocuteur ne sait pas nous dire exactement par quel canal.

Les jeunes ont demandé une notification écrite et motivée du refus afin de pouvoir le contester, mais ils ne l'ont pas obtenu.

11/01/2017 – Maison des droits des enfants et des jeunes de Toulouse – Haute Garonne (31)

Une juriste de cette association nous contacte concernant un CAOMI en Haute-Garonne et la situation des jeunes dans ce centre. Elle désire avoir des informations et des conseils afin de réaliser les recours contre les décisions de refus du Home Office. Elle nous indique n'avoir aucune connaissance de décisions écrites. L'annonce des décisions de refus a été réalisée à l'oral le 15/12/2016 par la Préfecture. Au jour de l'appel, aucun recours n'a été réalisé. Elle n'était pas au courant des listes Excel et des motifs sommaires communiqués dans d'autres CAOMI. Elle doit se rapprocher du CAOMI pour vérifier auprès de l'équipe. Nous lui indiquons le lien vers la page du centre ressources infomie.net contenant un modèle de recours proposé et la fiche traduite dans différentes langues afin de présenter aux jeunes les possibilités. Elle nous indique avoir eu connaissance de cette fiche et l'avoir transmise en décembre au CAOMI. Les évaluations de minorité auraient commencé, l'équipe du CAOMI amène les jeunes du centre à Toulouse. Elle nous indique avoir des retours très négatifs des jeunes et de certains membres de l'équipe de ces évaluations. Elle nous explique que le CAOMI doit fermer le 31/01/2017.

Elle nous rappellera le 25/01/2017. Elle nous explique que CAOMI en Haute Garonne avait accueilli initialement 50 mineurs. Le 10/01/2017, 32 mineurs étaient encore au sein du centre. Le 25/01/2017, 15 jeunes sont encore présents au sein du centre. Elle nous indiquera qu'aucun recours n'a été réalisé par l'équipe, elle n'a pas accès aux jeunes. Elle nous confirme que le CAOMI a reçu également la liste de noms et des « motifs » sous format excel. Le départ des 15 jeunes du CAOMI est prévu vendredi 27/01/2017.

Les jeunes qui ont été évalués seront transférés dans des CAO de Haute Garonne, les autres en cours d'évaluation en CAOMI.

16/01/2017 – Un jeune du CAOMI en Meurthe et Moselle (54) désormais dans un CAO majeurs de Meurthe et Moselle.

Nous sommes contactés par une bénévole du CAOMI concernant la situation d'un mineur isolé qui avait été envoyé dans un CAOMI de Meurthe et Moselle. Cette bénévole nous confirme les premières fugues constatées dès le lendemain de l'arrivée, en raison d'un manque de moyens et d'interprétariat.

Deux jours après leur arrivée au sein du CAOMI, les jeunes restants ont été conduits à la borne visabio pour un bilan administratif. Pour le jeune concerné, un visabio majeur est ressorti. Il a alors été transféré le lendemain dans un CAO majeurs de Meurthe et Moselle. La bénévole étant au sein du COPIL du CAOMI a alerté les représentants du Procureur de la République. Aucune information n'a été donnée à ce jeune ou cette bénévole de la possibilité de saisir le juge des enfants.

20/01/2017 – Un CAOMI de la Nièvre (58)

Suite à des appels de bénévoles anglais étant en lien avec des jeunes d'un CAOMI de la Nièvre qui signalent ne pas comprendre ce qui se passe, ne pas avoir pu faire de recours contre la décision du Home Office, nous prenons attache avec le CAOMI. Un membre de l'équipe du CAOMI nous indique que des recours ont été réalisés pour l'ensemble des jeunes présents au sein du CAOMI. 19 jeunes sont actuellement présents. Le dossier d'un jeune serait en réexamen par le Home Office. 3 d'entre eux auraient accepté d'être évalués par le Conseil départemental. 15 jeunes auraient refusé d'être évalués par le Conseil départemental. Notre interlocuteur nous indique que la préfecture a demandé à l'équipe du CAOMI d'effectuer « une préévaluation ». Il nous indique alors « *qu'au vu de leurs différentes observations, notamment sur le comportement des jeunes, le Conseil départemental a procédé à une évaluation sur pièces* ».

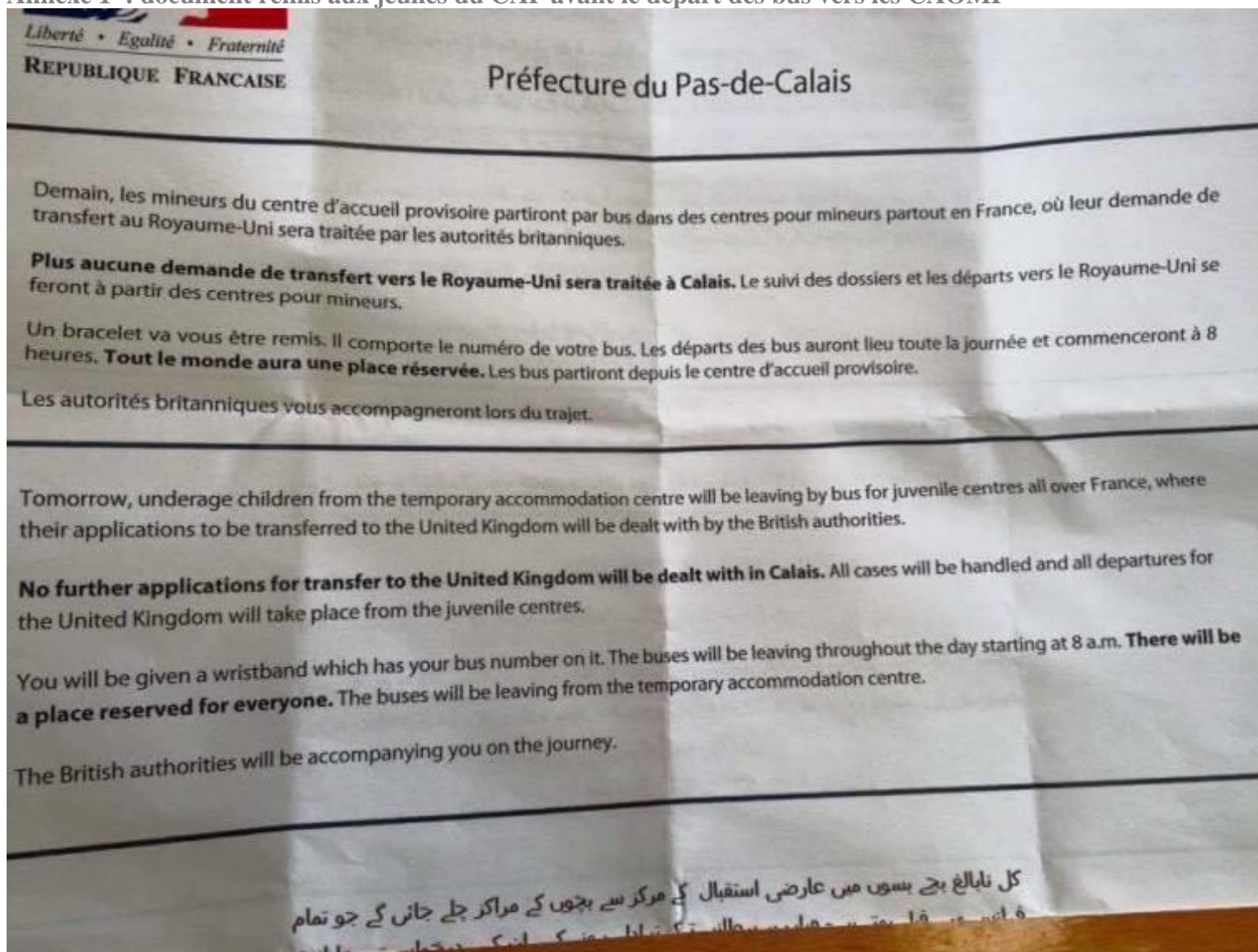
Sur ces 15 jeunes, 3 auraient été déclarés mineurs et 12 majeurs, l'annonce de cela sera réalisée le 25/01/2017. Pour les 12 déclarés majeurs, notre interlocuteur nous indique que des



solutions seront proposées, des négociations avec l'OFII seraient menées, pour une place en CADA. La solution de l'Irlande devait être présentée par les membres de l'équipe mais ces derniers ont refusé de le faire car des conditions d'attaches familiales seraient requises. Parmi les 3 jeunes déclarés mineurs, l'un des mineurs aurait déjà une ordonnance de placement provisoire dans le 62.

La fermeture du CAOMI est prévue le 31/01/2017.

Annexe 1 : document remis aux jeunes du CAP avant le départ des bus vers les CAOMI



Annexe 2 : Exemple de « Notification des décisions de refus et motifs » envoyée à un CAOMI : liste sous format excel intitulée « Rejets[département] Motifs 14122016 » et présentée ainsi :

IN REF	CAO Ref	Department	Ville	Region	FIRST NAME	SURNAME	NAT.	LANG.	GENDER	DOB	AGE	NON DUB (dubs)	STATUS	ASSESSMENT
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	xxxx	xxxxx	AFG	Pashtu	M	26/09/1999	17	NON DUBLIN (dubs)	Not Accepted	Does Not Meet Criteria
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	xxxx	xxxx	AFG	Pashto, English	M	01/05/1999	17	NON DUBLIN (dubs)	Not Accepted	Does Not Meet Criteria
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	xxx	xxxx	AFG	Pashto, Dari	M	01/03/2001	15	DUBLIN	Not Accepted	Cousin
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	xxxx	xxxxx	SDN	Arabic	M	01/01/2000	16	NON DUBLIN (dubs)	Not Accepted	Does Not Meet Criteria
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	xxxxxx	xxxx	AFG	Pashto	M	01/01/2001	15	DUBLIN	Not Accepted	Family link not accepted
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	Xxxx xxxx	xxxxx	AFG	Pashtu, Dari	M	01/08/2000	16	DUBLIN	Not Accepted	Cousin
IN xxxxx	CAO xx	Nom du département (code postal)	Ville du CAOMI	Region du CAOMI	Xxx xxxx	xxxx	AFG	Dari, Pashto	M	03/10/2000	16	DUBLIN	Not Accepted	Age 18+

**Commentaires d'InfoMIE :**

- Colonne n°1 « *IN REF* » : Chaque mineur a visiblement un numéro de dossier ou d'identification, constitué des « lettres IN suivies de 5 chiffres »
- Colonne n°2 « *CAO REF* » : Chaque CAOMI a une référence sous la forme « CAO suivi de 2 chiffres »
- Colonne n°13 « *Non Dub (dubs)* » : deux entrées, soit « DUBLIN » soit « NON DUBLIN (dubs) »
- Colonne n°14 « *Status* » : seul item « Not accepted »
- Colonne n°15 « *Assessment* » : cette colonne est présentée aux équipes des CAOMI comme le motif de refus. Là, 4 items concis :
  - « *Does not meet criteria* » : ce motif de rejet concerne uniquement les cas « *Not Dublin (dubs)* », c'est-à-dire que le jeune relevait de l'amendement Dubs et le motif de rejet est qu'il ne remplit pas les critères de l'amendement Dubs
  - « *Cousin* »
  - « *Age 18+* »
  - « *Family link not accepted* »